

KAFALA, OCTROI DE NOMS ET ENFANTS NÉS SOUS X

UNE POLÉMIQUE STÉRILE

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6771 - LUNDI 24 AOÛT 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

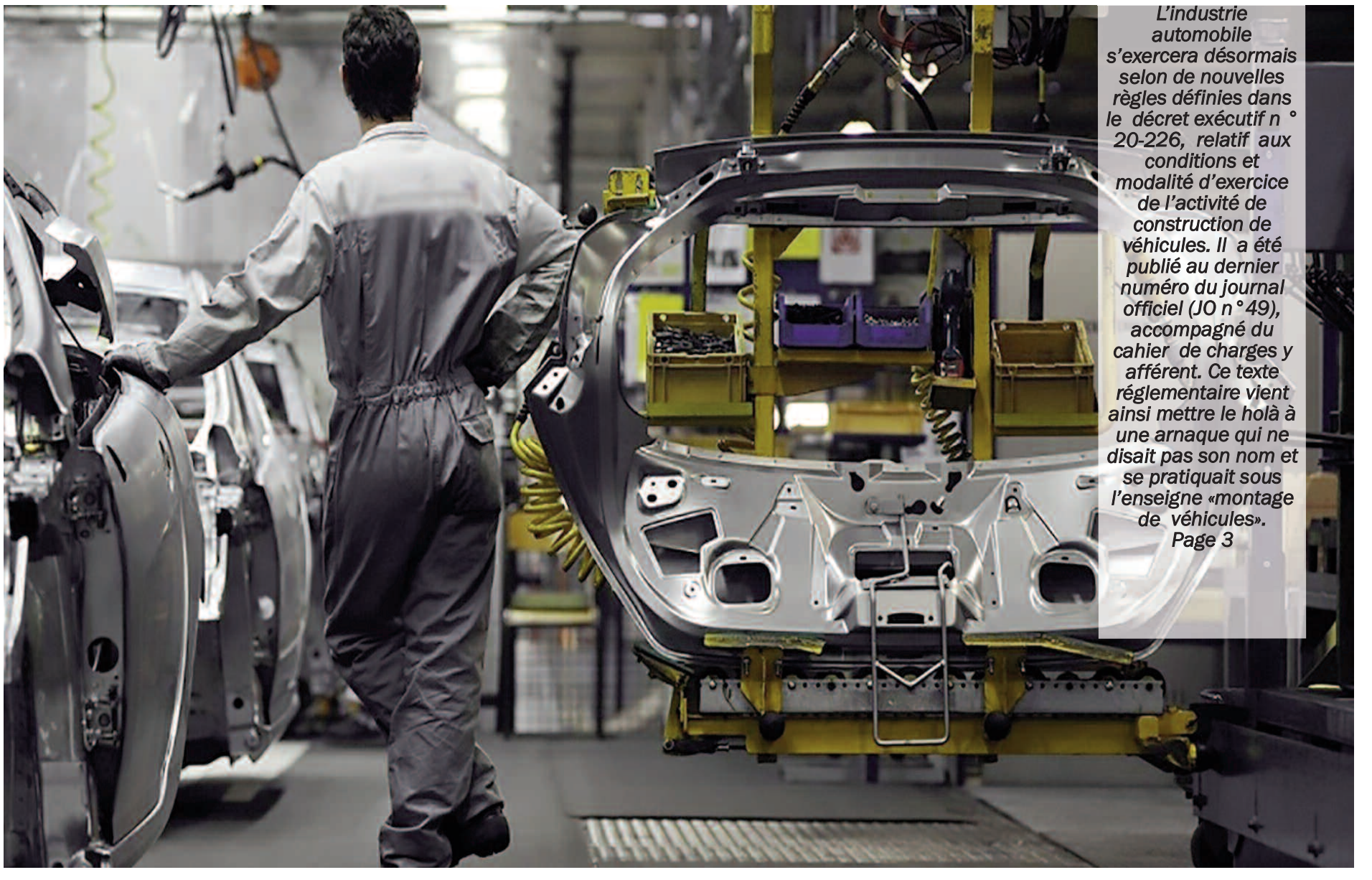
PLUS DE 70% DES ENTREPRISES ANSEJ EN DIFFICULTÉ

L'État à la rescousse

Page 4

NOUVELLES RÈGLES SUR LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE

VERS LA FIN DE L'ARNAQUE ?



L'industrie automobile s'exercera désormais selon de nouvelles règles définies dans le décret exécutif n ° 20-226, relatif aux conditions et modalité d'exercice de l'activité de construction de véhicules. Il a été publié au dernier numéro du journal officiel (JO n°49), accompagné du cahier de charges y afférent. Ce texte réglementaire vient ainsi mettre le holà à une arnaque qui ne disait pas son nom et se pratiquait sous l'enseigne «montage de véhicules».

Page 3

COVID-19 EN ALGÉRIE

392 nouveaux cas, 268 guérisons et 11 décès en 24 heures

Page 16

ALGÉRIE-UE

L'entrée en vigueur de la zone de libre-échange

Page 4

RÉSEAUX SANS FILS

InfiNet dégaine son nouveau réseau Wireless

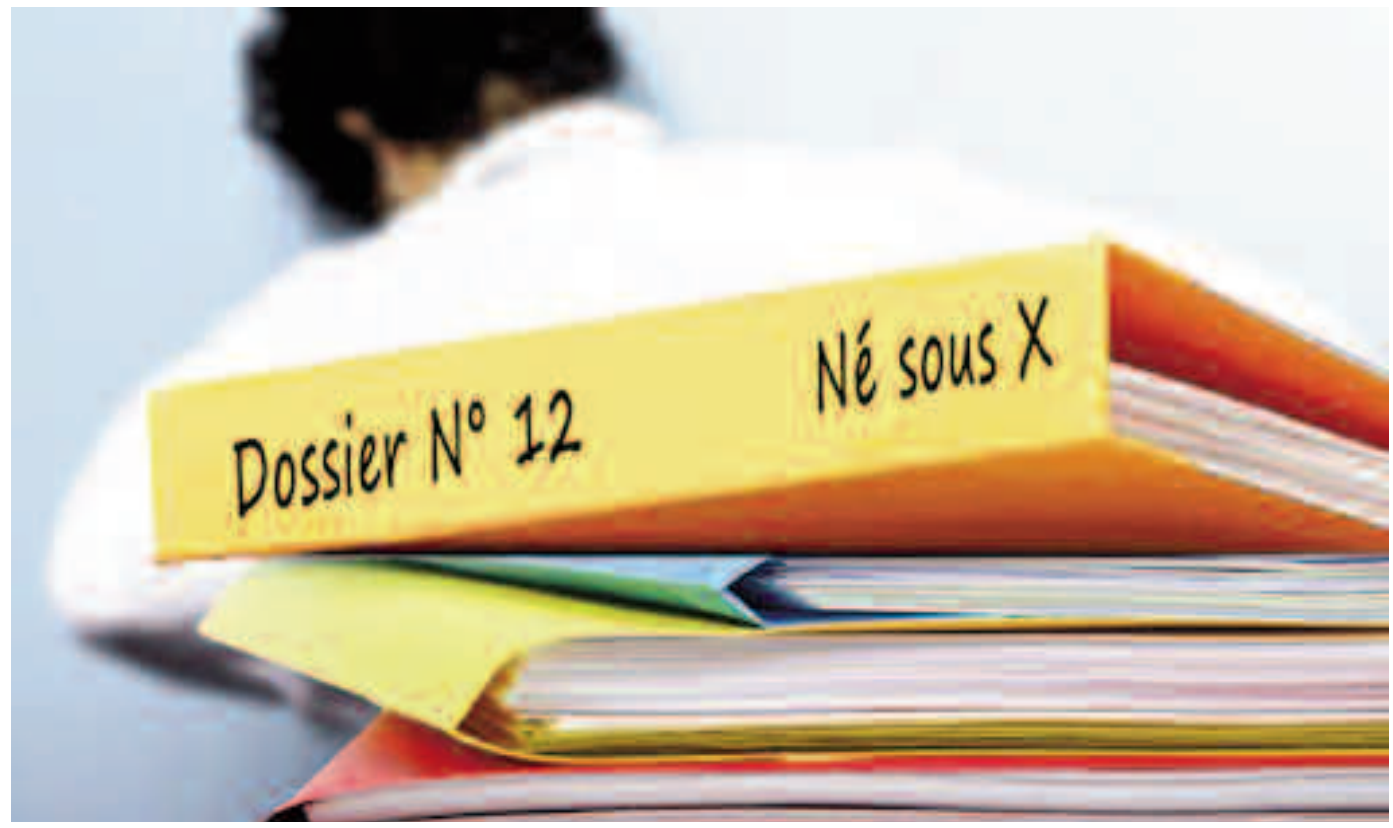
Page 7

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

KAFALA, OCTROI DE NOMS ET ENFANTS NÉS SOUS X

Une polémique stérile

Le décret permettant aux parents adoptifs de donner leur nom à l'enfant recueilli légalement fait polémique. Pourtant, ce décret existe depuis 1992, à l'époque du gouvernement dirigé par Sid Ahmed Ghozali, avec quelques différences.



Même si la « kafâla » est désormais mieux connue, non seulement pour les professionnels de la protection de l'enfance, les religieux et les hommes de la loi, mais aussi pour beaucoup d'algériens, certains s'y opposent..Ces derniers n'arrivent toujours pas à admettre le fait que des parents adoptifs puissent donner leur nom à l'enfant recueilli légalement. S'appuyant sur l'interprétation des versets coraniques, il y en a ceux qui ont qualifié le décret d'atteinte aux recommandation de l'Islam. Et pourtant, le décret exécutif n°20-223 du 8 août 2020 modifiant et complétant le décret n°71-157 du 3 juin 1971 relatif au changement de nom, dans son aspect concernant les enfants adoptés, publié jeudi au Journal officiel, existait déjà depuis 1992, selon le docteur Ibrahim Boudoukha, président du conseil scientifique de l'université de Sétif, et Imam de la mosquée « El Aâtik » de la même ville.

Ce dernier s'est interrogé sur les raisons de la publication d'un décret existant déjà. «Nous avons déjà travaillé sur les changements de nom avec le décret de 1992. Il existe de centaines de milliers de familles qui ont opté pour cette option», at-il déclaré.

Se confiant au Jeune Indépendant, le docteur Boudoukha a tenu tout de même à nous apporter plus d'explication et plus de visibilité sur ce que stipule le décret autorisant l'octroi du nom de famille à l'enfant « makfoul ». Pour l'interlocuteur, l'enfant né sous x peut changer son patronyme et avoir le nom de famille des parents adoptifs. S'appuyant sur des versets coraniques, l'Imam affirme la possibilité de donner juste le nom de famille à l'enfant adoptif et c'est ce qu'on appelle, selon lui, la filiation par tutelle. « C'est-à-dire que dans l'extrait de naissance de l'enfant, on trouve juste le nom de famille sans mentionner le nom du père et le nom de la mère, si cette dernière est méconnue », a-t-il expliqué.

En effet, l'article 1er bis du nouveau décret stipule que «la personne ayant recueilli légalement un enfant né de père inconnu peut introduire une demande, au nom et au bénéfice de cet enfant, auprès du procureur de la République du lieu de sa résidence ou du lieu de naissance de l'enfant, en vue de modifier le nom patronymique de l'enfant et le faire concorder avec le sien».



-AUCUN DROIT À L'HÉRITAGE, OUI AUX DONATIONS

Cependant, le docteur Boudoukha insiste sur le fait que l'enfant recueilli légalement et même s'il porte le nom de famille de ses parents adoptifs n'a pas le droit à l'héritage. C'est ce qui est interdit en Islam, a-t-il souligné. Par contre, on recommande aux parents adoptifs de procéder à des donations, pour ne pas exclure cet enfant qu'on a considéré comme un enfant biologique, qu'on a élevé et qu'on a pris en charge. Pour cet imam, tant que cette loi, prime l'intérêt de l'enfant et que le prénom du père adoptif n'est pas mentionné dans l'extrait de naissance, cela ne s'oppose pas aux recommandation à l'Islam. « Le but est de préserver la dignité du « Makfoul » et lui faciliter la vie notamment en ce qui concerne les démarches administratives », a-t-il indiqué.

Pour sa part, Salima H, psychologue exerçant au niveau de la direction des affaires sociales de la wilaya de Boumerdès, a tenu à expliquer que les services de la DAS travaillent depuis longtemps avec le décret, permettant de changer le patronyme des enfants nés sous x et leur attribuer le nom des parents adoptifs. Selon la spécialiste, le nouveau texte signé par le Premier Ministre, existait déjà et il n'a pas apporté des changements de fond, à part en ce qui concerne le lieux où les parents peuvent effectuer leur demande. « Auparavant, les demandes d'attribution du nom de famille à l'enfant adoptif se font au niveau du ministère de la justice, mais avec la publication du nouveau décret, les démarches se feront désormais au niveau du tribunal ou du procureur de la République », nous a expliqué Mme Salima H, estimant qu'avec ce décret, les choses vont être plus facile pour les familles d'accueil.

LA DAS RESTE AU CHEVET DE L'ENFANT ADOPTIF

Interrogée sur le champ d'intervention de la DAS dans la protection de l'enfant adoptif, la psychologue a indiqué que leur rôle est de sensibiliser et d'informer les parents postulant à l'adoption. Il s'agit de les informer sur le problème d'héritage, de les sensibiliser quant à la préparation de l'enfant adopté, mais aussi de savoir au préalable s'ils sont pour ou contre la concordance des noms. « On essaye à notre niveau de leur expliquer que donner son nom de famille à l'enfant est faisable, mais la filiation parentale est interdite par la religion. Il n'y a pas à discuter là-dessus », affirme l'interlocutrice.

Pour ce qui est des conditions légales de l'accueil de l'enfant, Mme Salima H souligne qu'au niveau de la DAS, on se réfère au code de la famille, où c est mentionné que la famille adoptive doit être musulmane et pouvant recueillir l'enfant, en le considérant comme son propre enfant biologique.

Outre les démarches administratives, les travailleurs de la DAS laisse ses portes ouvertes aux enfants adoptés, à indiqué l'interlocutrice. « Déjà, pour donner l'enfant, nous privilégions des couples stériles et qui sont à l'aise financièrement, des familles stables et qui ont un revenu permanent, mais, malheureusement, l'enfant peut tomber dans des conditions peu réjouissantes, notamment avec le décès de l'un des parents adoptifs», explique la psychologue, soulignant que les portes de la DAS sont ouvertes et que nous accompagnons ces enfants à travers une prise en charge psychologique.

« Non seulement, on est rejetés par les parents biologiques, parfois même par ceux qui adoptent, mais aussi par la société. Ces enfants se voient passer du statut de victimes, au statut de coupables , payant les erreurs des autres », conclut Mme Salima H.

Lynda Louifi

NOUVELLES RÈGLES SUR LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE

VERS LA FIN DE L'ARNAQUE ?

L'industrie automobile s'exercera désormais selon de nouvelles règles définies dans le décret exécutif n ° 20-226, relatif aux conditions et modalité d'exercice de l'activité de construction de véhicules. Il a été publié au dernier numéro du journal officiel (JO n°49), accompagné du cahier de charges y afférent. Ce texte réglementaire vient ainsi mettre le holà à une arnaque qui ne disait pas son nom et se pratiquait sous l'enseigne «montage de véhicules».



Signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, ce décret exécutif datant du 19 août 2020, stipule que l'exercice de l'activité de construction de véhicules est subordonnée au respect des dispositions de ce décret, ainsi qu'à la souscription au cahier de charges joint en annexe. L'on précise que l'investisseur postulant à cette activité est soumis à l'obtention d'une autorisation provisoire, délivrée par le ministre chargé de l'industrie.

Le dossier requis pour l'obtention de l'autorisation provisoire comprend, selon le texte, la demande d'obtention de l'autorisation provisoire, le cahier de charges daté, signé et paraphé par la personne dûment habilitée, la fiche d'engagement jointe au décret, une copie des statuts de la société. L'investisseur est censé également fournir une étude technico-économique du projet détaillant les aspects techniques, financiers et commerciaux avec des prévisions chiffrées sur trois ans d'exercice.

Le décret stipule également la création, auprès du ministre chargé de l'industrie, d'un comité technique, chargé d'émettre un avis conforme sur les demandes des investisseurs relatives à l'autorisation provisoire, l'agrément définitif, ainsi qu'un avis conforme en cas de non-respect des engagements pris par les investisseurs au titre du cahier de charges.

La durée de validité de l'autorisation provisoire est fixée pour une période n'excédant pas à 36 mois à compter de la date de sa délivrance, souligne le décret. Celle-ci peut être prorogée d'une période de 12 mois, sur demande du concerné, appuyée des documents justificatifs, détaille encore le document.

Ce texte de loi précise, par ailleurs, que l'exercice effectif de l'activité de construction de véhicules est conditionné par l'obtention de l'agrément définitif, dont la délivrance est assujettie à des visites préalables, sur site, pour s'assurer du respect des engagements souscrits par l'investisseur au titre du cahier de charges.

S'agissant du taux d'intégration, le décret exécutif exige un taux de 30% dès le démarrage de l'activité, 35% à la troisième année, 40% à la quatrième année et 50% à la cinquième année.

Dans le cahier de charges joint au décret, le texte stipule que l'investisseur étranger, dans un investissement industriel de construction de véhicules, doit être un acteur mondial de premier rang dans le domaine de la construction de véhicules. De même, Il doit s'engager à apporter son savoir-faire technologique, ainsi qu'apporter, au lancement du projet, un minimum de 30% en fonds propres du montant global de l'investissement pour son financement.

L'investisseur algérien doit également disposer d'une assiette financière en fonds propres, représentant, au minimum, 30% de sa participation dans le montant global de l'investissement envisagé, ainsi que sa disposition d'une solvabilité sur fonds propres et garanties matérielles.

Il doit aussi avoir une aptitude à la mise en place et à la gestion d'un investissement industriel, concrétisée par une précédente expérience d'un minimum de cinq (5) années dans une activité de production industrielle, sans incidents de gestion ou de paiement de ses obligations financières, ni infractions majeures constatées.

Dans le cas d'un partenariat avec un investisseur étranger, l'opération d'investissement doit répondre à plusieurs conditions, dont la limite de tout financement bancaire local, au seuil maximum, de 40% du coût du projet.

Il a été mentionné que les dispositions de ce décret ne sont pas applicables aux opérateurs de production de véhicules auxquelles sont associés des établissements publics à caractère industriel et commercial relevant du secteur économique de l'Armée nationale populaire.

Pour rappel, le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali, s'est attaqué frontalement, depuis sa nomination à la tête de ce département, aux importateurs des «composants assemblés des véhicules» , annonçant la promulgation d'un nouveau cadre juridique régissant ce segment industriel auquel les investisseurs dans ce domaine devront se conformer. Cela d'autant que l'opacité a tant marqué l'accès à l'activité de l'assemblage automobile, qui constituait «une plaque tournante» de transfert des capitaux.

Selon Abderrahmane Achaibou, ancien concessionnaire automobile, ayant subi le «banditisme» qui régnait dans ce secteur, la valeur des pertes occasionnées est de 50 milliards de dollars.

Aziza Mehdid

ALGÉRIE-UE

L'entrée en vigueur de la zone de libre-échange compromise

PRÉVUE au 1er septembre, l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange entre l'Algérie et l'Union Européenne (UE), semble compromise. En plus d'un déséquilibre commercial, l'UE a négligé de respecter la partie de l'accord relative aux transferts de technologies et à la circulation des personnes, selon de nombreux experts.

Les autorités algériennes demandant à maintes reprises, au fil des années, de renégocier cet accord trop défavorable pour l'Algérie, ont mis en place un groupe de travail interministériel, chargé de l'évaluation de l'accord d'association avec l'Union européenne.

Et pour cause, entre 2005 et 2019, l'Algérie a importé pour 320 milliards de dollars de biens, tandis que ses exportations vers l'UE n'ont atteint durant la même période que 15 milliards de dollars, hors pétrole et gaz. Des chiffres qui démontrent que l'UE demeure le premier partenaire commercial de l'Algérie.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a confié début août au ministre du Commerce, Kamel Rezig, le soin de «procéder à une évaluation du dossier sur l'accord d'association avec l'Union européenne», a estimé que cet accord «doit faire l'objet d'une attention particulière, faisant valoir nos intérêts pour des relations équilibrées».

De son côté, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a promis «un examen des règles de défense commerciale», à travers la révision des accords économiques et commerciaux préjudiciables à l'Algérie, et la réorientation de l'appareil diplomatique au service des intérêts économiques du pays. La mise en place officielle de la zone de libre-échange (ZLE) est la cible de critiques quasi unanimes de dirigeants politiques et d'économistes qui dénoncent une balance commerciale Algérie-UE largement en défaveur de l'Algérie. Dans une déclaration au Jeune Indépendant, l'économiste et membre de la Commission des finances de l'Assemblée populaire nationale (APN), El Houari Tigharsi, a souligné la nécessité de «promouvoir l'intérêt national sans céder aux pressions étrangères».

«L'Algérie doit revoir l'accord avec l'UE concernant la création d'une zone de libre-échange, car ce partenariat n'a pas servi les intérêts de notre pays», a plaidé l'économiste, rappelant que la partie européenne n'a pas respecter la partie de l'accord relative aux transferts de technologies et à la circulation des personnes. Le membre de la Commission des finances de l'APN a relevé : «Pour que l'accord soit équitable, l'Union européenne doit inciter les entreprises européennes à investir en Algérie». Il a ajouté que pour pouvoir bâtir une économie moins rentière, plus productive, il faut mettre en place des mesures de soutien et de protection de la production nationale et surtout rééquilibrer les relations avec les Européens. M. Tagharsi a insisté sur le rôle de la diplomatie algérienne dans la promotion de la destination Algérie pour les investisseurs étrangers, et surtout travailler à mettre en avant la production nationale à l'étranger.

L'accord d'association entre Alger et Bruxelles, entré en vigueur au 1er septembre 2005, projetait d'ouvrir leurs marchés respectifs au sein d'une ZLE. Il prévoyait pour cela une période de transition de douze ans, jusqu'en 2017. Cette période a par la suite été prolongée de trois ans, jusqu'au 1er septembre 2020, pour certains produits comme l'acier, les textiles, les produits électroniques et l'automobile.

Mohamed Mecelti



TOURISME-SOLIDARITÉ

Une convention portant accompagnement des artisans

UNE CONVENTION a été signée avant-hier, au complexe de thalassothérapie de Sidi Fredj (Alger) entre les ministères du Tourisme et de la Solidarité portant accompagnement des artisans en leur consacrant des espaces pour l'exposition et la vente de leurs produits. La convention a été cosignée par les SG des ministères du Tourisme et de la Solidarité respectivement MM. Yacine Hamadi et Zohir Chettah. Dans ce cadre, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du travail familial, Mohamed Hamidou a indiqué que cette convention «constitue une opportunité qui met en évidence la coordination et la complémentarité entre tous les secteurs en vue d'édifier la nouvelle Algérie tant attendue par l'ensemble des citoyens». Il a également souligné «l'importance de l'accompagnement de l'artisanat par l'assistance des artisans à la préservation et la promotion de ce patrimoine culturel, civilisationnel et historique», ajoutant que ce dernier est à même de représenter notre civilisation à l'échelle mondiale. Rappelant la nécessité d'accompagner les artisans par l'octroi des micro-crédits, le financement de leurs projets, la création de la richesse et des postes d'emploi permanents notamment au niveau des zones d'ombre, le ministre a appelé à encourager ces initiatives et tous les secteurs concernés. De son côté, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou a mis en avant «l'importance de la coordination avec tous les secteurs et l'édification des institutions de l'Etat dans le cadre du plan de la relance socioéconomique adopté récemment qui est, estime-t-elle, «l'unique et l'idéale solution pour le développement du pays en y associant tous ses enfants dans le cadre d'une cohésion sociale accompagné par la formation et le soutien des pouvoirs publics». Cette convention, ajoute Mme. Krikou «est une opportunité pour encourager et soutenir le produit local des artisans et des micro-entreprises visant à concrétiser l'indépendance économique avant de procéder à la mise en œuvre du plan de relance socioéconomique et la création de la richesse et des postes d'emploi dans le cadre de la stratégie participative du secteur de la solidarité». Dans le même contexte, la ministre a mis en exergue les recommandations proposées au terme de l'atelier consacré aux micro-entreprises et start-up lors de la conférence nationale de la relance économique tenue dernièrement qui soulignaient notamment l'impérative coordination entre les secteurs et la société civile pour jeter les fondements de la nouvelle République». En marge de cette rencontre, une exposition de produits d'artisanat a été organisée en faveur des artisans ayant bénéficié des micro-crédits mettant en valeur le patrimoine algérien authentique.

H. B.

PLUS DE 70% DES ENTREPRISES ANSEJ EN DIFFICULTÉ

L'ÉTAT À LA RESCOUSSE

L'Etat est encore une fois au secours des entreprises créées dans le cadre du dispositif Ansej, en engageant des mesures bancaires et fiscales, à même de redonner souffle à ces milliers de micro-entreprises en difficulté. Ces mesures concerneront un grand nombre d'entreprises, d'autant que plus de 70% de ces entreprises sont en crise.



C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre délégué chargé de la micro-entreprise, Diafat Nassim sur les ondes de la radio nationale. «Sur les 380 000 entreprises créées dans le cadre du dispositif Ansej, plus de 70% sont en crise», a-t-il précisé, indiquant qu'un rapport «très détaillé» a été établi sur ce dispositif depuis sa création.

Pour le ministre, il est question d'intégrer ces entreprises dans le plan de relance économique, comme préconisé par le président de la République. Si l'effacement de dette, tant réclamé par les porteurs de ces projets, est écarté, un rééchelonnement de dette sera instauré pour ces entreprises.

«Parmi ces entreprises en difficulté, nous avons celles qui ne disposent pas de capitaux pour relancer leurs activités. Pour cette catégorie, nous allons instaurer, dès à présent, le rééchelonnement des dettes sur cinq ans, avec un déféré d'une année et la suppression des pénalités de retard», a-t-il précisé. Pour ce qui est des personnes, porteuses de projets Ansej, «décédées» ou «victimes de catastrophes naturelles», l'État compte procéder, signale le ministre, à un effacement partiel de leurs dettes au cas par cas.

S'agissant de ceux ayant détournés des projets, M. Diafat affirme que ces derniers ne feront pas objet de poursuites pénales, mais il n'est pas question tout de même d'effacer leur dette. «En application des orientations du Chef de l'Etat, il n'y aura pas de traitement pénal pour ceux qui ont détourné les fonds. Nous leur consentant, cependant, un échéancier de 10 ou 15 ans pour s'acquitter de leurs dettes», souligne le ministre qui avait qualifiée ces mesures d'accompagnement de «très audacieuses» et de «sans précédent». Ces mesures d'accompagnement, faut-il le rappeler, ont été révélées auparavant par le ministre des Finances, qui avait annoncé une batterie de mesure au profit des entreprises en difficulté relevant de l'Ansej. Outre le rééchelonnement de dette, l'Etat assistera ces entreprises avec, notamment, l'octroi des crédits d'exploitation.

«Après des discussions marathoniennes entre toutes les parties concernées, il a été convenu d'un ensemble de solutions aux problèmes financiers, fiscaux et bancaires, qui entravaient la pérennité des micro-entreprises relevant de l'ANSEJ», avait déclaré Aymen Abderrahmane, lors d'une conférence de presse tenue la fin du mois écoulé.

Le but de ces mesures étant, note-t-on, d'insuffler un nouvel élan aux entreprises Ansej et de réactiver ce dispositif pour une meilleure efficacité à l'avenir.

Lilia Ait Akli

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Un atelier pour relancer le secteur

DES EXPERTS de l'industrie pharmaceutique ayant participé à un atelier consacré à cette branche, lors de la conférence sur le plan de relance économique et sociale, tenue récemment à Alger, ont émis un ensemble de recommandations pour relancer ce secteur, a indiqué hier un communiqué du ministère du secteur.

Lors de cet atelier, qui a été présidé par le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmad, des experts du secteur, des chercheurs universitaires et un représentant du secteur bancaire ont émis des recommandations urgentes axées sur la mise en place d' «un plan d'urgence» qui permettra aux entreprises du secteur pharmaceutique de surmonter les contraintes qui menacent leur pérennité.

Ce plan recommande notamment la levée de toutes les restrictions qui entravent l'opération d'enregistrement des médicaments fabriqués localement afin de réduire la facture d'importation des produits pharmaceutiques. Il s'agit également de réactiver le comité économique fixant les prix des médicaments, indique le communiqué, affirmant que les participants ont également recommandé aux secteurs concernés de désigner des représentants permanents pour se réunir périodiquement en vue de régler tous les dossiers ayant trait au secteur.

Les experts ont également recommandé aux pouvoirs publics de soutenir l'Agence nationale des produits pharmaceutiques.

Pour eux, l'agence doit avoir des compétences humaines mais il faut aussi la doter de moyens matériels afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs d'une manière rapide dans le respect des conditions de santé et de sécurité requises.

Ils ont également recommandé de rendre opérationnel le comité des médecins experts pour traiter en urgence les dossiers des médicaments en suspens.

Les participants à cet atelier ont, par ailleurs, sollicité le ministère de l'Energie pour accélérer l'octroi des licences liées à l'acquisition de matières sensibles et de produits chimiques dangereux utilisés dans la production des médicaments, tout en respectant les conditions de sécurité.

Les participants également préconisé la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique aux médicaments biologiques. «Il s'agit de créer toutes les conditions pour réaliser la sécurité sanitaire et garantir la réussite de la santé publique à faire face aux urgences sanitaires, notamment les épidémies», ont-ils insisté.

Les experts ont également souligné la nécessité de promouvoir l'Agence nationale des produits pharmaceutiques en la hissant au rang des agences internationales.

«Cela donnera plus de fiabilité aux produits locaux ce qui permettra de les placer sur les marchés régionaux et internationaux», ont-ils plaidé. Ils proposent d'ailleurs que l'Agence soit sous tutelle du ministère des industries pharmaceutiques. Les acteurs du secteur ont également préconisé la mise en place d'un système pour fixer les prix des produits pharmaceutiques afin de garantir l'approvisionnement des citoyens en médicaments à des prix raisonnables, tout en tenant compte des coûts réels du produit afin de ne pas pénaliser les producteurs. Ils ont insisté sur la nécessité de renforcer le partenariat entre les centres de recherche et le secteur des industries pharmaceutiques, en incitant les opérateurs activant dans le secteur à conclure des accords de partenariat et d'organiser des rencontres périodiques avec les porteurs de projets.

En outre, ils ont appelé à l'intensification des foires et des expositions sur l'industrie pharmaceutique.

Les participants, qui sont en majorité (95%) des acteurs du secteur, ont assuré qu'ils disposaient des moyens matériels et humains ainsi que des compétences managériales pour relever le défi de l'industrie pharmaceutique. Ce qui devrait contribuer grandement, selon eux, à la promotion des exportations hors hydrocarbures. Ils ont enfin considéré que la création d'un ministère spécifique aux industries pharmaceutiques était un «indicateur fort des pouvoir publics» eu égard à l'importance vital de ce secteur pour booster l'industrie algérienne hors hydrocarbures et assurer la souveraineté sanitaire du pays.

M. B.

LE CONGRÈS DE LA SOUMMAM

Un cheminement crucial III

Par Badr'Eddine Mili

Dans son livre « Le système politique algérien, formation et évolution [1954-2020] » Badr' Eddine Mili retrace les éléments fondateurs du Congrès de la Soummam. Grace à un travail minutieux et documenté, l'auteur revient sur les circonstances ayant amené les dirigeants du FLN à canaliser l'action libératrice contre le colonialisme et lui conférer la dimension institutionnelle et politique qui devait dessiner l'Algérie post-indépendance. Il s'agissait d'un cheminement crucial qui a donné consistance à la révolution armée contre le joug colonial.



En attendant, appuyés par les nouveaux colonels : Krim, Boussouf et Bentobbal, ils sortirent vainqueurs de l'opération, et pouvaient régner sur le CCE, sans adversaires. Le triumvirat verra le registre de ses pouvoirs s'élargir, dans une mesure plus importante, avec l'avènement du GPRA, dont ils décidèrent du principe, sur proposition de Hocine Aït Ahmed, transmise de son lieu de détention, pour conférer à la Révolution une représentativité et une audience internationales. Celui-ci fut annoncé, au Caire, le 18 Septembre 1958, par son Président Ferhat Abbas, dont on ne savait pas encore s'il allait être un simple faire-valoir ou un atome libre, fidèle à sa réputation d'homme difficilement manipulable.

L'avenir dira tout l'inconfort d'un chef de gouvernement démuni des moyens de gouverner, d'où la réunion, à l'initiative de Ferhat Abbas, des 10 colonels de l'ALN, au Caire, présidée du 11 Août au 2 Septembre 1959 par Krim Belkacem. Cette réunion recomposa de nouveau le CNRA en gardant le même nombre arrêté en 1957 (54). Elle sera suivie de celle tenue à Tripoli, entre le 15 Décembre 1959 et le 16 Janvier 1960, qui supprimera le Ministère des Forces Armées et créera l'État-major à la tête duquel sera porté le colonel Houari Boumediene.

Achevant le processus de redressement entamé en 1957, le remplacement de Ferhat Abbas par Benyoucef Benkhedda le 9 Août 1961 fut décrété au moment où celui-ci aspirait à conduire la délégation du FLN aux négociations avec le gouvernement français qui pointaient à l'horizon.

Mais le noyau dur du GPRA avait là-dessus une toute autre idée, comme d'ailleurs le général De Gaulle ; celui-ci comptait poursuivre les contacts avec l'ALN, même après l'échec de ses pourparlers sur «la paix des braves» avec le colonel Mohamed Zaâmoum, chef de la Wilaya IV, plutôt que de discuter de l'avenir de l'Algérie avec Ferhat Abbas, à propos de qui il avait dit en privé : «Qu'est-ce que ce Ferhat Abbas qui est marié avec une Allemande ?», sous-entendu «une nazie», Mme Stœtzel, en fait une Française d'origine alsacienne, militante de l'UDMA, convertie à l'Islam ; un dérapage dont il s'excusera tardivement après l'indépendance auprès de l'intéressé en lui dédicaçant ses Mémoires.

Le CNRA qui enregistra l'arrivée de colonels devenus membres de «l'extérieur» (Kafi, Mendjeli, Dehilès, Ouamrane, Hadj Lakhdar, Othmane, Kaïd Ahmed, Yazourène, Zerari, Boumediène… les seuls à être restés au maquis étaient Z'biri, Boubnider, Mohand Oul Hadj, Bounaama, Khatib, Chaabani), scrutait de très près les initiatives engagées par le GPRA, dans le sens des négociations, une surveillance dont les résultats apparaîtront au grand jour après la signature, le 18 Mars 1962, des Accords d'Évian entre Krim Belkacem et Louis Joxe.

Le colonel Houari Boumediene était à la manœuvre, servi par la normalisation de la dissidence de la base de l'Est et la mésentente entre les détenus du château d'Aulnoy. Tout en brandissant dans son bras de fer avec le GPRA une menace de démission dilatoire, il envoya Abdelaziz Bouteflika au château d'Aulnoy sonder les intentions de Boudiaf, Aït Ahmed et Ben Bella, et sur leur disponibilité à diriger l'État indépendant dont l'avènement était proche.

Après plusieurs coups de théâtre et des milliers de morts dues à la politique de la terre brûlée de l'OAS, le congrès de Tripoli, sur lequel pesait déjà de lourdes incertitudes, se réunit, accueillant un aréopage de participants à forte teneur explosive : les dirigeants de la Révolution libérés d'Aulnoy, les chefs de wilayas, le GPRA, le CNRA, les centralistes, les udmistes, les ulémistes, les chefs de la Fédération de France, les délégués des organisations syndicales, tout ce que la guerre avait drainé dans un fleuve de rancœurs, de récriminations et d'anathèmes capables de tout sauf de contribuer à ressusciter l'unité d'action et de pensée du FLN du 10 octobre 1954.

Mohamed Seddik Benyahia, qui présida les travaux, échoua à faire admettre la composition d'un Bureau politique associant les cinq d'Aulnoy et les «3 B» et dut les suspendre. Il eut à peine le temps de faire voter, à l'unanimité, le projet de Hammamet, baptisé «Programme de Tripoli», qui posa les deux principes qui régiront la vie politique et économique de l'Algérie indépendante trente ans durant : l'unicité du parti, comme mode de gouvernement, et le socialisme comme voie de développement.

Après cela, le FLN entrera, non pas à Alger – ainsi que le fit le GPRA à travers la personne de son Président, Benyoucef Benkhedda – mais en rangs dispersés à Tlemcen et à Tizi Ouzou, explosé en plusieurs tendances qui déclencheront bientôt des affrontements fratricides.

De cette cascade d'évènements survenus sur une longue période, et dans un paysage politico-militaire des plus opaques, il est quand même possible de dégager quelques ébauches de lectures susceptibles d'aider à rendre compte de la cristallisation des processus autour desquels le dénouement de l'insurrection révolutionnaire s'était structuré, politiquement, idéologiquement et institutionnellement :

5.1. Politiquement

La hantise des premiers militants révolutionnaires civils, relayés à partir de 1959-62 par les «militants en uniforme», fut de voir un jour l'âme du nationalisme indépendantiste et ses caractères populaire et unanimiste dilués dans la dissidence ou la discordance, d'où la constance de leur position de «vigiles intraitables».

Incarnation de ce nationalisme irrédentiste enfin victorieux, l'OS marqua de sa culture et de son empreinte dirigiste plusieurs générations de combattants qui se sont reconnus beaucoup plus dans l'ALN, continuatrice légitime de l'OS, que dans le FLN, fédérateur des forces d'avant 1954, continuellement suspectées de tentatives de confiscation du combat des pionniers.

5.2. Idéologiquement

La paysannerie s'est imposée force dirigeante de la Révolution pour les raisons expliquées plus haut.

Dans cette position, et au fur et à mesure de l'avancée de la lutte armée, elle imprima à celle-ci un ensemble de valeurs dont elle a de tous temps été porteuse, et dont la religiosité référencée au sunnisme malékite était l'un des vecteurs les plus visibles. La lutte commença alors à revêtir le caractère d'un djihad. Les djounoud furent désignés par le vocable de moudjahidine, et le rituel de la prière collective avant chaque opération militaire devint un acte de foi patriotique.

L'organe central du FLN, successeur de «la Résistance», prit le nom d'«El-Moudjahid», et quelques années après que l'Union générale des étudiants algériens ait opté pour une appellation comportant dans son sigle le terme de musulmans, des faits qui ont introduit dans le glossaire de la Révolution une terminologie nouvelle par rapport à son premier corpus, plutôt universaliste, même si la Proclamation du 1er Novembre avait projeté de construire l'État algérien indépendant dans «le cadre des principes islamiques», pour bien marquer la différence qui devrait exister entre le Code de l'indigénat, qui réserva aux Algériens le statut de sous-citoyens dits «Français-musulmans», et le futur État national, fondé sur une identité ethnico-religieuse récupérée et rétablie dans ses droits imprescriptibles.

Il n'est pas inintéressant de relever, dans cet ordre d'idées, que les principaux officiers de wilayas de l'ALN, originaires du Nord Constantinois, furent les élèves de la Ketanya et de la Tarbiya oua Etaâlim, entre autres Ali Kafi, Brahim Chibout, Mohamed Salah Yahiaoui et Mohamed Boukharouba, qui adopta le nom de guerre de Houari Boumediene, en signe de filiation spirituelle à deux saints vénérés de l'Ouest du pays.

5.3. Institutionnellement

«Les militants en uniforme», entrés à Alger en été 1962 en vainqueurs, après des combats meurtriers dans la wilaya IV, avaient auparavant conclu à Tlemcen un accord avec «les militants civils», au terme duquel le commandement de l'institution militaire leur reviendrait exclusivement, tandis que serait dévolu à une Assemblée constituante la mission de rédiger une Constitution – laissée pour le moment à la discrétion de ses futurs membres – et au Bureau Politique du FLN, le pouvoir de gérer les affaires du parti consacré, pour le moment aussi, façade civile du nouveau régime.

Fort de son élection à la tête de l'État et du FLN, quelques mois plus tard, transformé en 1964 en parti d'avant-garde par la Charte d'Alger, Ahmed Ben Bella, entouré de ses fidèles : Ben Alla, Mahsas, Boumaza, Nekkache, Hadj Smaïn, crut les conditions suffisantes réunies pour renverser la vapeur et remettre en selle «les militants civils».

Conseillé par les marxistes de l'aile gauche du FLN, il initia au pas de charge des réformes «socialistes» dont il pensait, par conviction, qu'elles allaient aboutir dans un contexte international dominé par l'émancipation générale des peuples du colonialisme et du capitalisme occidental.

Le colonel Houari Boumediene, tout puissant ministre de la Défense nationale, qui avait la haute main sur l'État-major de l'ANP qui prit la suite de l'ALN, les régions militaires, la police, le corps national de sécurité, la gendarmerie et les services du renseignement, ne l'entendait pas ainsi, estimant que l'orientation imprimée au parti dans lequel il voyait grandir l'influence des communistes, contrevenait aux constantes arabo-islamiques et «à la pureté» de la Révolution de Novembre, tout pour conclure à une nouvelle «déviation» à stopper net.

L'accord conclu à Tlemcen fut rompu, le 19 Juin 1965, dans le fracas d'un énième «réajustement» qui tourna une page de l'Histoire politique de l'Algérie indépendante, et en ouvrit une autre d'une toute autre nature.

(Suite et fin)

RÉSEAUX SANS FILS

InfiNet dégaine son nouveau réseau Wireless à Istanbul

Par Farid Farah

InfiNet Wireless, le leader mondial de la connectivité sans fil et spécialiste du Broadband fixe a annoncé la disponibilité d'une nouvelle plate-forme haut débit sans fil avec une meilleure efficacité spectrale. C'est en Turquie que le fabricant d'équipements de réseau a déployé sa nouvelle solution réseau.



Des millions de touristes et résidents de l'un des endroits les plus touristiques du monde peuvent désormais profiter d'une connectivité radio améliorée. Conçue et déployée, à Fatih, un grand quartier d'Istanbul, en étroite collaboration avec le partenaire local Radio Teknoloji, cette solution fera converger tous les flux radios issues des réseaux déjà installés comme ceux de la vidéosurveillance, des services hotspot, de l'intranet, des services à la clientèle, du système d'information du personnel, des systèmes de contrôle d'accès, des caméras de surveillance dans les parcs et jardins et des systèmes de sécurité. En clair, ces réseaux fonctionnent désormais sur une seule infrastructure Infinet Wireless. « Faire en sorte que le quartier historique de Fatih dispose du meilleur et du plus sûr réseau haut débit d'Istanbul était un grand défi pour nous », a déclaré, dans le communiqué reçu par notre rédaction, Kamal Mokrani, un Ingénieur algérien en électronique, diplômé de l'université de Boumerdes, qui a rejoint InfiNet Wireless en 2008 et qui assure jusqu'à aujourd'hui la vice-présidence mondiale d'Infinet Wireless. « Notre solution nécessitait l'installation de 115 unités Infinet dans la région et l'assemblage de douze réseaux haut débit séparés en une seule plate-forme entièrement intégrée. Nous avons également dû faire face à des niveaux élevés d'interférences radio qui se produisent à cause de la morphologie urbanistique du quartier Fatih, et de sa proximité des collines environnantes » a-t-il ajouté. « La nouvelle plate-forme Infinet fournit une épine dorsale pour les centaines de caméras de vidéosurveillance qui fonctionnent dans toute la municipalité, dont plusieurs sont déployées dans les parcs publics de la ville. Elles peuvent désormais partager instantanément leurs flux vidéo avec le siège de la police d'Istanbul. Les visiteurs des nombreux parcs et espaces ouverts de Fatih bénéficient également désormais d'une connexion Internet gratuite, qui s'étend également dans certains bâtiments municipaux » lit-on sur le communique qui indique également que cette solution réseau sera étendue à tous les parcs de la ville d'Istanbul. Koray Sevinç, directeur technique de la municipalité de Fatih, a déclaré dans le communiqué que les sociétés Infinet Wireless et Radio Teknoloji ont intégré plusieurs solutions réseaux déjà fonctionnelles en une seule fonctionnant de bout en bout. « L'ensemble des usagers peuvent désormais accéder aux nouveaux points de présence fonctionnant sur la solution Infinet, avec un haut niveau de performance constant et fiable » a-t-il dit.

Une grande attention des responsables de la ville d'Istanbul a été attirée par cette solution, visant à rendre plus fiable une bande passante, de plus en plus étranglée par l'augmentation incessante du trafic data issu d'une forte fréquentation humaine de Fatih, le centre-ville d'Istanbul. Selon le communiqué, la fréquentation humaine de Fatih peut atteindre jusqu'à 3,5 millions de personnes aux heures de pointe, ce qui la rend la plus grande municipalité de la ville d'Istanbul. Cette nouvelle solution réseau a ainsi été conçue pour répondre aux nombreux défis, propres au monde des réseaux des télécommunications comme l'élimination des interférences dans les environnements radio bruyants et la fourniture de plus de Mégaoctets par seconde dans un spectre radio étroit. Depuis sa création, l'activité historique d'InfiNet Wireless a toujours été orientée autour de la conception et de la réalisation des réseaux à large bande fixes à accès sans fils. Et ce, dans les domaines applicatifs services orientés autour des systèmes d'information des entreprises. Avec plus de 25 ans de travaux de R&D autour de la connectivité sans fils, InfiNet Wireless a assuré plus 600 000 déploiements dans 130 pays, des plaines de Sibérie aux déserts du Sahara.

Le «Smart Citizen», clé d'une authentique «Smart City » !

Par Farid Farah

D'ici à 2025, il faut s'attendre à plus de villes intelligentes fonctionnelles dans la planète. Singapour, Barcelone, Dubaï, ou la ville Sud-Coréenne Pusan, sont des exemples à travers lesquelles l'efficacité de l'intégration des systèmes dans un même lieu a permis la création de systèmes d'informations multidimensionnels dotés d'une automatisation intelligente. Il faudra alors s'attendre à plus d'applications fonctionnelles dans les villes intelligentes. Cependant, ces « Smart Cities » nécessitent la numérisation du dernier élément de la chaine. Il s'agit du citoyen. La digitalisation de la totalité de ces agissements quotidiens le rendra intelligent et apte à occuper sa place de « e-citoyen » dans les villes intelligentes. Le « Smart Citizen » est donc celui qui utilise des solutions algorithmiques pour numériser son cycle de vie quotidienne afin de devenir une partie intégrante de la ville intelligente. En clair, les activités matérialisées qu'il a l'habitude de faire tout au long de la journée, les fera, en temps réel et en mode dématérialisé, via une interface hardware connectée à un réseau mobile. Par exemple, sur un plan administratif, le document ne sera plus le trait d'union entre le citoyen et le gouvernement mais c'est la data contenant l'information utile qui prendra le relais dans les villes intelligentes. Dans ces dernières, les citoyens intelligents génèrent de la data via l'utilisation des applications mobiles. Certains gouvernements réfléchissent sérieusement à mettre en exécution une ou plusieurs applications qui permettent de faire interagir gratuitement plusieurs structures gouvernementales avec les terminaux mobiles des citoyens. Ainsi, le vote, la demande d'audience, la plainte de police, le retrait de documents de l'état civil, etc. peuvent être ainsi programmés et opérés à distance via un Smartphone, une tablette ou même une Smart TV. Ces interactions sont centralisées par un serveur dans le Cloud qui sera placé sous la responsabilité de la justice numérique. La démocratisation des terminaux mobiles a donc favorisé l'apparition des profils intelligents de millions de citoyens dans le monde. Le positionnement GPS, l'appareil photo, la reconnaissance faciale, et l'adresse IP du réseau de l'opérateur seront nécessaires pour créer des citoyens engagés dans une ville intelligente. Ainsi, les applications mobiles réduisent le coût et améliore l'interaction entre les pouvoirs publics et les citoyens. L'information numérique devient ainsi le nœud de la « smart city ».

RÉSEAUX SOCIAUX

TikTok a supprimé plus de 380000 vidéos aux États-Unis

LA SOCIÉTÉ a publié un nouveau rapport sur la manière dont elle sévit contre les discours de haine alors qu'elle continue de faire face à une prochaine interdiction aux États-Unis. Elle a également intensifié ses efforts pour former son équipe de sécurité afin de mieux comprendre le contexte culturel du contenu et de supprimer les termes haineux de la recherche, a écrit Eric Han, responsable de la sécurité de TikTok US dans un article de blog. La firme a également interdit plus de 1 300 comptes pour contenu haineux et supprimé 64 000 commentaires.

INDUSTRIE 4.0

Schneider Electric et Fortinet s'allient pour un internet industriel sécurisé

SCHNEIDER ELECTRIC et Fortinet forment un partenariat pour optimiser la sécurité de l'internet industriel. Dans le cadre de ce partenariat, le groupe industriel français intégrera les pare-feu, l'accès sécurisé et d'autres solutions de Fortinet dans ses propres solutions de cybersécurité.
En s'appuyant sur les produits de Fortinet, Schneider Electric précise qu'il sera possible de déployer pour ses clients des solutions de cybersécurité davantage personnalisées et évolutives. Notamment pour s'adapter à l'évolution d'environnements faisant converger technologies informatiques et opérationnelles (IT-OT) accueillant toujours plus de de périphériques IoT.

ETUDE

L'algorithme de Facebook menace la santé publique

L'organisation cybermilitante internationale Avaaz a découvert que des réseaux diffusant des contenus de désinformation sur la santé ont généré sur Facebook près de 3,8 milliards de vues l'an dernier, dans 5 pays au moins. Le rapport publié par Avaaz montre que le pic de consultation de ces contenus s'est élevé en avril 2020 à 460 millions de vues sur le réseau social, au moment où la pandémie de coronavirus s'intensifiait dans le monde. « Nous avons identifié 42 pages Facebook comme point de départ de cette désinformation qui s'est répandue sur les sites web », explique l'organisation. Elle suggère aussi deux actions pour réduire la portée de cette surabondance d'information mélangeant le vrai et le faux. La première consisterait à fournir aux utilisateurs qui les ont vues des corrections vérifiées de façon indépendante. La deuxième nécessite de modifier l'algorithme de Facebook pour retrograder les contenus de désinformation et leurs acteurs dans les fils de news ce qui, selon Avaaz, pourrait diminuer leur portée de 80%.

BON À SAVOIR

Zoom débarque sur Echo, Nest et Portal
Le spécialiste de la visioconférence a annoncé que, d'ici la fin de l'année, son service serait disponible sur Nest Hub Max de Google, Echo Show d'Amazon et Portal de Facebook. Ces trois terminaux sont des tablettes intégrant une enceinte, un assistant vocal maison et différents services. Il sera donc possible dans un proche avenir de lancer des sessions de visioconférence avec Zoom. Le Portal de Facebook sera le premier à intégrer Zoom au mois de septembre. Le réseau social a également annoncé la disponibilité de BlueJeans, GoToMeeting et Webex sur son smart display.

CS SFAXIEN : L'ALGÉRIEN BENCHAÂ SIGNE UN DOUBLÉ FACE À BEN GUERDANE

L'ATTAQUANT ALGÉRIEN du CS Sfaxien Zakaria Benchaâ, s'est illustré samedi, en signant un doublé, lors de la victoire décrochée en déplacement face à Ben Guerdane (4-0), dans le cadre de la 21e journée de la Ligue 1 tunisienne de football. Benchaâ (23 ans) a montré la voie à son équipe en marquant les deux premiers buts (37e, 51e), avant que Hamdouni (84e) et Karoui (88e) ne corsent l'addition, permettant ainsi au CSS de conforter sa place de dauphin avec 43 points, à dix longueurs provisoirement du leader l'ES Tunis, qui reçoit en ce moment le Stade tunisien. Le natif d'Oran Benchaâ (23 ans) avait été prêté en janvier dernier par l'USM Alger (Ligue 1/ Algérie) jusqu'au 30 septembre, avant de réintégrer les rangs de la formations algérois le 1 octobre. Benchaâ s'était engagé avec l'USMA en 2018 pour un contrat de trois ans. Le joueur formé au MC Oran avait eu une courte expérience en France puis en Russie, avant de rentrer au pays.

CONVOITÉ PAR LE MCA ET LE CRB, LE CONGOLAIS MBOMBO EN ROUTE VERS LE TP MAZEMBE

L'ATTAQUANT CONGOLAIS de Nkana FC (Div.1 zambienne) Idris Ilunga Mbombo, convoité par le MC Alger et le CR Belouizdad, aurait trouvé un accord final avec le TP Mazembe (Div.1/ RD
Congo), a appris l'APS samedi auprès de son agent. Le joueur âgé de 24 ans, s'est illustré lors de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique avec la formation soudanaise d'Al-Hilal Omdurman lors de la saison 2018-2019, avant de rejoindre Nkana FC en juillet 2019, parvenant à inscrire 10 buts avec le club zambien. Selon la même source, le joueur qui a accepté à l'idée de rejoindre le championnat algérien, a reçu également une invitation de la part du club marocain du Wydad de Casablanca. Toutefois , le TP Mazembe, dirigé par son puissant président Moïse Katumbi, aurait tout conclu avec le joueur, en lui proposant un contrat de trois saisons, pour remplacer l'attaquant Jackson Muleka, parti rejoindre cet été la formation belge du Standard de Liège.

LUIS SUAREZ ESPÈRE CONTINUER AVEC LE FC BARCELONE

L'ATTAQUANT uruguayen Luis Suarez, a confirmé que son désir est de poursuivre son parcours avec le FC Barcelone malgré une saison décevante sur tous les plans.''Evidemment. Je l'accepterais ici comme je l'ai toujours accepté au cours de ma carrière. La concurrence est toujours intéressante et si l'entraîneur considère que je dois prendre place sur le banc, je n'ai aucun problème à aider avec le rôle qu'ils me donneront. Je pense que je peux encore apporter à ce club'', a déclaré l'attaquant au média El Pais. L'ancien joueur de Liverpool est parmi les éléments que l'on désigne comme étant ''au bout du rouleau'' au sein de l'effectif des vice-champions d'Espagne. ''Nous sommes tous responsables. Il ne serait pas juste de désigner un seul coupable. Personne ne peut douter de mon engagement à Barcelone, a indiqué l'Uruguayen.

SÉLECTION NATIONALE ALGÉRIENNE :

Les Verts pourraient se retrouver Autriche du 05 au 13 Octobre prochain

A l'arrêt forcé depuis le 18 novembre 2019, l'équipe Nationale reprendra du service le mois d'octobre prochain, après onze mois d'inactivité. Mettant à profit la fenêtre FIFA du mois octobre, Djamel Belmadi est en train de préparer un regroupement d'une semaine qui sera ponctué par un ou deux matches amicaux. Vu les données sanitaires actuelles, ce stage aura lieu en Europe

C'est bientôt la rentrée des classes pour les Verts. Ces derniers seront en regroupement du 5 au 13 octobre prochains dans un pays européen qui sera selon toute vraisemblance l'Autriche. Ce sera le premier stage de l'EN de toute l'année 2020 frappée par une paralysie générale à cause de la pandémie du nouveau Coronavirus. Une crise sanitaire qui aura eu pour effet de chambouler de fond en comble le calendrier footballistique mondial. Tous les grands événements, de l'Euro 2020 à la CAN-2021 en passant par les JO de Tokyo 2020 ont été reportés. Le rendez-vous du mois d'octobre prochain sera donc une date événementielle pour les Fennecs qui se retrouveront pour la première fois depuis le 18 novembre 2018, date de leur dernier succès en éliminatoires de la CAN-2021 au Botswana (0-1). Selon plusieurs sources concordantes, ce rendez-vous tant attendu aura lieu dans un pays européen. A priori, Djamel Belmadi pencherait pour l'Autriche. Mais pour le moment rien n'est confirmé, le sélectionneur attendrait sans doute de connaître les noms de ou des adversaires potentiels durant cette fenêtre FIFA. Car, comme il l'avait déclaré lors de l'interview qu'il avait accordée au média officiel de la FAF, à l'occasion du premier anniversaire de la consécration de l'EN à la CAN-2019, le coach national espère jouer une équipe européenne en amical. Ça devait se faire lors de la fenêtre du mois de juin, mais comme la FIFA a annulé toutes ses dates depuis mars, le coach des Verts veut remettre ça en octobre. Avec les données actuelles et le gel de toutes les compétitions sportives en Algérie, le stage du mois d'octobre (5-13 octobre) aura lieu sans aucun doute en Europe. Car il est quasiment impossible pour le sélectionneur national de planifier ce rendez-vous alors que les infrastructures sportives en Algérie restent fermées jusqu'à nouvel ordre. De ce fait, ce premier rendez-vous post confinement devrait avoir lieu en Europe et avec un effectif résolument réduit aux joueurs évoluant dans le vieux continent. Car, il faudra prendre en considération la disponibilité des liaisons aériennes d'une part et de l'arrêt, depuis le mois de mars dernier, du championnat algérien. Actuellement, la FAF, qui se concerte avec Djamel Belmadi, s'attèle à régler les derniers détails de ce premier stage de l'année 2020. Une étape qui s'annonce comme un préambule de la nouvelle saison footballistique qui débutera officiellement le mois de novembre prochain (9-17) avec la double confrontation face au Zimbabwe dans le cadre des éliminatoires de la CAN-2022. Vivement la reprise…in la gazette du fennec

Equipe nationale : Vers la mise à l'écart de Belaili et Benlamri

ON CONNAÎT tous l'estime qu'a l'entraîneur national Djamel Belmadi pour ses deux joueurs Belaïli et Benlamri. C'est lui d'ailleurs qui est derrière leur réhabilitation en leur donnant la chance de s'exprimer pleinement sous le maillot national, alors qu'ils étaient bannis par les différents sélectionneurs qui se sont succédé à la barre technique nationale. Néanmoins, depuis quelques jours, Belmadi est fou furieux contre ses deux protégés qui ont contribué, rappelle-t-on, grandement dans le sacre africain des Verts lors de la précédente coupe d'Afrique des nations.Et pour cause, l'attitude de Belaïli et Benlamri avec leurs deux clubs saoudiens respectifs n'a pas du tout plu au sélectionneur national. Les internationaux algériens boudent leurs clubs, malgré le fait que ces derniers ont mobilisé des avions spéciaux pour les ramener d'Algérie. Ce comportement à été évidemment dénoncé aussi bien par la direction d'Al Ahly où évolue Belaili, que celle d'Al Ittifak, le club employeur de Benlamri. Les deux internationaux ont du coup mis en péril leur avenir sportif, étant donné que leurs clubs, avec lesquels ils sont liés par des contrats de longue durée, sont déterminés à leur rendre la vie dure. Ce bras de fer engagé par Belaili et Benlamri avec leurs clubs employeurs va évidemment se répercuter sur leur avenir en équipe nationale même. Belmadi ne va bien sûr pas tabler sur des joueurs inactifs. Raison pour laquelle il aurait déjà décidé de les recaler de la liste des joueurs concernés par le prochain regroupement qui devrait avoir lieu en septembre prochain. Ledit regroupement, dont le lieu n'a pas été encore fixé, pourrait être ponctué par un match amical. À ce propos justement, on apprend que plusieurs sélections européennes ont déjà émis le vœu de croiser le fer avec coéquipiers de Mahrez. Une aubaine pour Belmadi pour voir à l'œuvre ses capés après plusieurs mois d'inactivité à cause de la pandémie de coronavirus. Cette probable rencontre amicale interviendrait également à un mois de la reprise des éliminatoires de CAN de 2022 au Cameroun.

ES Sétif Nabil Kouki veut rester à Sétif, Kheddairi prolonge jusqu'en 2022

NABIL KOUKI, le technicien tunisien, s'est exprimé au sujet de son avenir au sein de l'ES Sétif dans une déclaration au média officiel du club.« J'ai toujours été en contact avec la direction durant cette période d'arrêt. Les discussions se sont accélérées lors des deux dernières semaines autour de mon avenir avec l'équipe », a affirmé l'ancien coach du CS Sfaxien. Nabil Kouki a enchainé : « Je l'ai dit à plusieurs reprises, je suis serein à Sétif et j'ai envie de continuer le projet sportif que j'ai initié avec l'ESS. Les supporters et la direction sont du même avis. »Enfin concernant le mercato estival, le coach tunisien dira : « Les négociations vont dans le bon sens. Et le point essentiel durant les discussions est le recrutement. C'est très important d'attirer des joueurs de qualité uniquement et ne pas recruter pour recruter. Sinon, on continue avec notre groupe et je compte sur les jeunes pour concurrencer les joueurs en place. » Pour rappel l'ES Sahel (Ligue 1/ Tunisie) a démenti cette semaine avoir entamé des négociations avec Kouki, contrairement à ce qui a été rapporté par certains médias tunisiens, dont le site de la radio Mosaïque FM. Par ailleurs coté effectif bonne nouvelle pour les fans de l'Entente après que le gardien de but de l'ES Sétif Sofiane Khedaïria, ait décidé de prolonger son contrat pour une saison supplémentaire, soit jusqu'en 2022, a annoncé samedi le club pensionnaire de la Ligue 1 de football sur sa page officielle Facebook. Le portier natif de Valence (France) s'est délesté de quatre mois de salaire, tout en s'assurant une revalorisation salariale, précise la même source. Khedaïria (31 ans), avait rejoint l'Entente pour la première fois en 2012, avec laquelle il avait notamment remporté la Ligue des champions d'Afrique en 2014. Il quitta Sétif en 2017 pour évoluer à la JSM Béjaia (2017), et à l'USM Bel-Abbès (2018-2019), avant de revenir au bercail en 2019.L'ESS, 3e au terme de la saison 2019-2020, définitivement suspendue en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), n'a enregistré pour le moment aucune nouvelle recrue estivale, privilégiant d'abord la prolongation de ses cadors. Il est bon de rappeler qu'en Coupe d'Algérie, l'ESS est toujours en course pour une qualification au dernier carré. Elle devait affronter son voisin le CABB Arreridj en quarts de finale (retour), après avoir fait match nul 1-1 à l'aller à Bordj. La Fédération algérienne (FAF) ne s'est toujours pas prononcée sur la suite à donner à l'épreuve populaire.

GOUIRI, ZERKANE, OUDJANI, OULD KHALED...

Un parfum de jeunesse DZ prometteur pour les des Verts

Le championnat de France de Ligue 1 version 2020/2021 va bientôt rouvrir ses portes ! Comme chaque année les talents d'origine algérienne sont de plus en plus nombreux à éclore. Une aubaine pour Djamel Belmadi en quête de renforts en prévision des éliminatoires de la Coupe du Monde 2022.

La Gazette du Fennec vous propose une liste non exhaustive de 6 talents à suivre de près !Méconnus du grand public ou presque, ces talents franco-algériens de 18 à 22 ans auront l'occasion de s'illustrer sur les pelouses de Ligue 1 française cette saison. Membres à part entière des Équipes de France de jeune ou sans étiquette internationale pour l'heure, ces jeunes joueurs sont à surveiller de près pour la FAF et certains d'entre eux vont tout naturellement rejoindre les rangs de la sélection de Djamel Belmadi dès la saison prochaine. Faisons connaissance avec ces futurs Fennecs !



AMINE GOUIRI, LE SERIAL-BUTEUR DE NICE

Buteur prolifique dans les équipes de jeunes à Lyon et en Équipe de France, Amine Ferid Gouiri (20 ans) marchait sur les traces de Karim Benzema avant sa grave blessure au genou. Transféré à l'OGC Nice cet été pour 7 millions d'euros, l'attaquant franco-algérien espère enfin lancer sa carrière au plus haut niveau. Puissant, technique, adroit devant le but, la gâchette de Bourgoin-Jallieu aura l'opportunité de briller sur la Côte d'Azur avec la confiance de Patrick Vieira. Âgé de seulement 20 ans, Gouiri pourrait disputer les JO avec la France l'été prochain à Tokyo à moins qu'il ne décide de rejoindre ses compatriotes Atal et Boudaoui avec la sélection algérienne où il a une belle carte à jouer.

Mehdi Zerkane, le relayeur bordelais

Né le 15 juillet 1999 à Clermont-Ferrand, Mehdi Zerkane (21 ans) a rejoint les Girondins de Bordeaux l'été 2019, après six années passées à l'AS Monaco (10 matches en Youth League). Non conservé par le club monégasque malgré son talent indéniable, le milieu relayeur a réussi à se relancer avec l'équipe réserve des Marine et Blanc. Incorporé avec les pros en fin de saison dernière avec quelques bancs de touche en Ligue 1, il a définitivement rejoint l'équipe première durant la préparation estivale. Joueur de percussion qui aime se projeter, très bon passeur et doté d'une belle vision du jeu, Zerkane et sa patte gauche est le joueur bordelais à suivre cette saison selon L'Équipe qui l'annonce comme la surprise de l'effectif girondins.

ADIL AOUCHICHE, LA NOUVELLE PÉPITE STÉPHANOISE

Grand espoir du PSG, le meneur de jeu Adil Aouchiche (18 ans) a décidé de rejoindre l'AS Saint-Étienne pour lancer sa carrière au plus haut niveau. Annoncé comme un véritable crack depuis sa jeunesse, le dribbleur hors-pair de Blanc-Mesnil sera l'une des attractions de la Ligue 1 cette saison. L'ASSE a mis le paquet pour attirer ce prodige du football français qui ne manquait pas de courtisans à l'étranger. Très attaché à ses racines algériennes, Aouchiche est un membre régulier des Équipes de France de jeunes mais son avenir pourrait s'inscrire sous le maillot Vert.

ZINÉDINE OULD KHALED, LA SENTINELLE ANGEVINE

Du haut de son 1m95, Zinédine Ould Khaled (20 ans) n'est pas du genre à se laisser impressionner. Milieu défensif très à l'aise au poste de sentinelle, le natif d'Alfortville possède un profil très intéressant. Lancé dans le grand bain de la Ligue 1 la saison dernière face à Nantes, le franco-algérien s'en est sorti avec une fracture du nez dans le derby breton. Pas de quoi décourager cet ancien joueur de Futsal qui aime le contact et qui semble plaire à l'exigeant coach Stéphane Moulin. Au sein de la colonie algérienne d'Angers (Aït Nouri, Taïbi, El Melali) Ould Khaled sera l'un des joueurs à suivre cette saison.

Adam Oudjani, la relève lensoise

A Lens, le nom Oudjani est forcément sacré ! Adam Oudjani (18 ans) est la nouvelle promesse du RC Lens, promu en Ligue 1 cette saison. Très efficace durant les matchs de préparation avec les Sang et Or, le digne héritier de la famille Oudjani entend se faire un prénom du coté de Félix Bollaert. Meneur de jeu doté d'une très belle qualité de passe et d'un sens du but inné, Adam sera l'une des attractions cette saison dans l'effectif nordiste. Forcément très attaché à l'Algérie, Adam rêve de marcher sur les traces de son grand-père (Ahmed) et son oncle (Chérif) et porter un jour le maillot des Verts.

AFRIQUE (ARBITRAGE)

La CAF programme des cours en ligne du 22 au 5 octobre

LE DÉPARTEMENT d'arbitrage de la Confédération africaine de football (CAF), a programmé une série de cours en ligne, du 22 août au 5 octobre, afin d'accompagner le développement et la formation des officiels de match pendant la période d'arrêt des compétitions, causé par la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), a annoncé samedi l'instance continentale sur son site officiel. «Le département d'arbitrage et le panel technique d'experts ont décidé de maintenir leur calendrier de formations approuvé en début d'année avec l'option de séminaires virtuels pour suivre les progrès des officiels de match et les préparer pour les futures compétitions», précise la même source.

«Les cours en ligne seront intensifs tout comme les séminaires réguliers en présentiel. Il ne manquera que les tests de fitness habituels des participants. Cependant, nous avons déployé une technique avec l'aide des appareils GPS et le soutien des instructeurs locaux pour surveiller la condition physique des participants», a déclaré le directeur de l'arbitrage de la CAF, le Seychellois Eddy Maillet.

Cinq cours ont été programmés entre le 22 août et le 5 octobre 2020 pour lesquels chaque session regroupera entre 40 et 60 participants : cours jeunes talents (22 - 26 août), cours technique d'instructeurs VAR (27 - 31 août), Elite A (Hommes) (31 août - 4 septembre), Elite B (hommes et femmes) (14 - 18 septembre), et Elite A (Femmes) (1 - 5 octobre)». Au rang des thèmes à discuter, il faut citer les nouveaux concepts d'arbitrage, les amendements aux lois du jeu, les fautes de main, les arbitres assistants vidéo (VAR), les analyses de match et vidéo, la règle du hors-jeu, les incidents dans la surface de réparation et les fautes tactiques, sous la supervision d'instructeurs chevronnés, à savoir Celestin Ntagungira (Rwanda), Jérôme Damon (Afrique du Sud), An Yan Lim Kee Chong
(Maurice), Malang Diedhiou (Sénégal), Noumandiez Doue (Côte d'Ivoire), Tempa Ndah (Bénin), Hadqa Yahia (Maroc), et Neji Jouini (Tunisie)», conclut la CAF.

ISLAM SLIMANI SE RAPPROCHE DE RENNES

A EN CROIRE, la nouvelle chaîne TV de foot française Telefoot, le Stade Rennais devra officialisé l'arrivée d'Islam Slimani dans les prochains jours. D'après le même média, le club breton est tout proche d'un accord avec Leicester pour le transfert définitive de l'international algérien. De son côté, le site Foot Mercato évoque même un accord verbal entre les deux clubs à hauteur de 8 millions d'euros. Prêté la saison dernière par Leicester City à l'AS Monaco, l'ancien buteur du Sporting Portugal est encore lié jusqu'en juin 2021 avec les Foxes. Avant son retour du côté du King Power Stadium, Islam Slimani avait marqué 9 buts en 18 matches de Ligue 1 avec le maillot monégasque.

LA LAZIO PROCHE D'UN ACCORD POUR FARÈS

LES RESPONSABLES de la Lazio de Rome seraient très proches de trouver un accord avec la direction de SPAL pour le transfert de l'arrière gauche algérien, Mohamed Farès, selon les informations de Tuttomercatoweb. Sous contrat jusqu'en juin 2022 avec le club relégué en Serie B, le champion d'Afrique aurait déjà trouvé un accord contractuel avec les Biancocelesti, il devrait parapher un contrat de 4 saisons si les deux clubs se mettent d'accord.Toujours selon le média italien, la Lazio devrait payer entre 6 et 8 millions d'euros plus un départ dans l'autre sens de l'attaquant italien, Simone Palombi.

L'OLYMPIAKOS VEUT FEGHOULI

SUR la liste des joueurs à vendre dans le but de se débarrasser des « gros salaires », Feghouli ne sait pas encore s'il va rester à Galatasaray mais il a au moins un nouveau prétendant, le champion de Grèce. En effet, selon la presse turque, l'Olympiakos est à la recherche d'un joueur d'expérience en milieu de terrain qui peut assurer la liaison entre la défense et l'attaque (un milieu relayeur), par conséquent le profil du champion d'Afrique les intéresse à tout point de vue.A 30 ans ce pourrait un bon challenge pour Feghouli qui y retrouverait son coéquipier en sélection Hilal Soudani. Rappelons le contrat de Feghouli avec le Galatasaray expirera en 2022.

ANTHAR YAHIA VEUT BELKACEMI

A LA RECHERCHE d'un attaquant de qualité, le directeur sportif de l'USM Alger, Anthar Yahia est entré en contact avec plusieurs joueurs susceptibles de renforcer son équipe en perspective de la saison prochaine, dont le buteur de l'USMBA, Abdenour Belhoucini. Cependant, selon une source très proche du club de Soustara, l'ex- international algérien est très intéressé par le profil du buteur du CS Constantine, Ismail Belkacemi, en fin de contrat avec son club. Auteur de huit buts en championnat, l'attaquant de 27 ans fait partie de la liste des attaquants susceptibles de renforcer l'effectif des Rouge et Noir, même si la direction des sanafirs fera le maximum pour renouveler son joueur, considéré comme l'un des cadres de l'équipe. Les usmistes ont recruté jusque- là, trois joueurs ; Oussama Abdeljalil, Saadi Redouani et Fathi Achour.

ILLIZI

20 centres d'examen retenus pour les examens du BEM et du Baccalauréat

VINGT CENTRES d'examens sont prévus pour abriter les examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et du Baccalauréat (session 2020) dans la wilaya d'Illizi, avec la mise en place d'un protocole sanitaire de prévention de la Covid-19, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction locale de l'Education.
Répartis à travers l'ensemble des communes de la wilaya, 2.725 élèves sont attendus pour passer ces examens (1.282 pour le BEM et 1.443 pour le Bac), prévus durant la période du 7 au 17 septembre prochain, a-t-on précisé au service de la scolarisation et des examens.
Le protocole sanitaire de prévention de la Covid-19 devant être rigoureusement appliqué durant ces examens prévoit la désinfection de l'ensemble des structures du centre d'examen où il sera veillé aussi à la disponibilité d'une infirmerie équipée, ainsi qu'à une disposition du mobilier scolaire (tables et chaises) dans les classes respectant la distanciation physique, la disponibilité de bavettes de protection et de thermomètres, en plus de gel hydro-alcoolique, en quantité suffisante, à la disposition des élèves et des encadreurs, a ajouté la source.
Sont également prévues des affiches d'orientation comportant des consignes de précaution et des mesures de prévention sanitaires auxquelles devront se conformer toutes les personnes se trouvant dans le centre d'examen.

R.R

MOSTAGANEM

Mise en échec d'une tentative d'immigration clandestine de 16 personnes

UNE TENTATIVE d'immigration clandestine par voie maritime de 16 personnes a été mise en échec, dimanche à Mostaganem, a-t-on appris auprès du groupement territorial des garde-côtes.
C'est lors d'une patrouille que les garde-côtes ont intercepté , dimanche, vers 3h du matin, une embarcation de confection artisanale, à 3 miles (5,5 km) au nord de la plage des trois frères, à Kherouba (à l'est du chef-lieu de wilaya). Seize (16) personnes se trouvaient à bord de cette embarcation, a-t-on indiqué de même source.
Les individus interceptés ont été conduits au port de Mostaganem pour effectuer des procédures juridiques en vigueur et pour recevoir les premiers soins assurés par l'hôpital avancé de la protection civile, où le dispositif de prévention contre le coronavirus (Covid-19) a été activé, en collaboration avec les services compétents.
Ils seront présentés devant les services de sûreté avant de leur comparution devant le juge pour tentative d'immigration clandestine par voie maritime, a-t-on indiqué.

R.R

MONTAGE DE SERRES À BISKRA

Une opportunité pour les jeunes d'engranger des revenus supplémentaires

Le montage des serres utilisées pour les cultures maraîchères à Biskra, capitale des Ziban, représente une réelle opportunité pour les jeunes en particulier les étudiants exerçant une activité leur permettant d'engranger des revenus supplémentaires durant la période estivale.



Mettant à profit leur temps libre et le besoin des propriétaires d'exploitations agricoles en main-d'œuvre pour accomplir un certain nombre d'activités agricoles, notamment dans le domaine des cultures maraîchères sous serres, les jeunes effectuent des travaux s'inscrivant dans le cadre de la préparation de la nouvelle saison agricole, principalement le montage de nouvelles serres ou encore le démontage et la réinstallation de serres dans d'autres endroits.
Ces jeunes saisonniers déploient leur énergie dès les premières heures de la journée en investissant les zones agricoles et en entamant leurs activités dans une ambiance bon enfant.
Saïd, un jeune étudiant à la faculté des sciences économiques de l'université Mohamed Khider de Biskra et habitant la commune de Bouchagroune, a confié que ce travail lui « permet d'aider sa famille nombreuse et subvenir aussi à ses besoins en perspective de la prochaine année universitaire », qualifiant toutefois cette activité de « difficile » en raison de la forte chaleur, mais que la présence de ses amis Abbas et Ramzi à ses côtés rend moins laborieuse.
Prenant fin vers neuf heures du matin, conséquemment à la hausse du mercure, cette activité est devenue coutumière durant l'été pour Hosni, étudiant en troisième année informatique à l'université de Biskra, grâce à laquelle il apporte de l'aide à son père activant toute l'année dans le secteur agricole.
Tous les deux se rendent très tôt le matin, à leurs frais, de la commune de Tolga à Laghrous jusqu'à la région d'El Marhoum précisément, où ils procèdent avec un groupe de travailleurs à la réinstallation de cinq serres dans de nouveaux emplacements, dont le propriétaire souhaite assurer un meilleur rendement.
Pour certains jeunes, les gains obtenus à la faveur du montage des serres représentent une réelle opportunité permettant de collecter une « petite fortune », affirme Omar, originaire de la région de Mezirâa (60 km à l'Est de Biskra), connue pour sa production de légumes sous serres, relevant que « le montant perçu est en fonction de la qualité du travail fourni pouvant atteindre 6 000 dinars à partager entre compères, et ce pour le transport d'une seule serre. » Et de préciser : « ceux qui souhaitent continuer à travailler dans ce domaine doivent supporter la difficulté des déplacements vers des régions éloignées et d'une exploitation agricole à une autre. »
Etudiant résidant au chef-lieu de wilaya, Samir qui se rend chaque été chez son grand-père maternel dans la région de Ghayadha, dans la commune de Doucen (60 km à l'Ouest de Biskra) connue pour la culture de légumes de saison, reconnaît, pour sa part, « amasser jusqu'à 100 000 dinars grâce au travail saisonnier. »
Il a également indiqué que « e montage et l'installation de serres le contraint à changer d'exploitations agricoles, appartenant le plus souvent à des proches de sa mère, afin d'apporter son aide aux agriculteurs dans l'installation des serres, parallèlement à d'autres travaux. »
En dépit des risques et des conditions climatiques difficiles, les jeunes continuent de travailler
En dépit des risques encourus par les travailleurs du secteur agricole en général et ceux qui s'y adonnent temporairement, cette activité fait désormais partie du quotidien de ces jeunes qui ont choisi d'affronter les difficultés rencontrées en adoptant des mesures de prévention et des précautions individuelles.
Selon Ramzi, issu de la commune de Tolga, « travailler sous un soleil de plomb, en plus des risques de blessures par les barres de fer et les piqûres d'insectes venimeux sont les dangers les plus courants auxquels les travailleurs sont confrontés, en particulier les nouveaux venus dans le domaine. »
Ce jeune homme a confié, à ce propos, avoir fait l'objet d'une morsure de scorpion dans la région de Bir Lebrach, aux alentours de Tolga, « avant d'être secouru par mes camarades qui m'ont transporté à l'hôpital sur une distance d'environ 18 km », ajoutant que « les déplacements en groupe dans des moyens de transports non adéquats sur de longues distances, dépassant parfois les 30 km à travers des chemins de terre, viennent souvent à bout des forces des jeunes. »
A noter que cette frange de jeunes s'engage dans les travaux agricoles durant les vacances d'été en s'activant dans le montage des serres qui attire un grand nombre de travailleurs, au moment où d'autres activités épisodiques, comme la récolte des dattes permettent également d'engranger de l'argent tout au long de l'année.

R.R

ADRAR

Plaidoyer pour l'accompagnement des activités du mouvement associatif

LES PARTICIPANTS à une rencontre de concertation avec les acteurs du mouvement associatif à Adrar ont plaidé hier, pour l'accompagnement des activités du mouvement associatif, à travers l'enrichissement du dispositif légal régissant les associations.
Lors de ce regroupement, qui s'inscrit dans le sillage des rencontres de concertations amorcées par la wilaya d'Adrar avec les acteurs du tissu associatif activant dans différents domaines, les participants ont appelé à permettre aux associations de jouer pleinement leur rôle dans le renforcement de la démocratie participative, en appui aux pouvoirs publics dans leur gestion de la chose publique.
Le rôle crucial des associations locales et leurs efforts et mobilisation aux premiers rangs dans la lutte contre la pandémie du Covid-19 à travers l'ensemble du territoire de la wilaya a été vivement salué par les participants.
Le wali d'Adrar, Larbi Bahloul, a indiqué qu'outre ce cycle de rencontres de concertations avec le mouvement associatif local, totalisant quelque 2.900 associations, des audiences seront accordées à ces dernières, sans exclusive, avec l'ouverture d'un bureau spécifique pour écouter leurs doléances et accompagner leurs efforts, en coordination avec les instances exécutives concernées. La politique judicieuse adoptée par les hautes autorités du pays pour prendre soin des zones d'ombre, induit plus que jamais une intensification des efforts pour contribuer à la concrétisation des objectifs escomptés par l'Etat dans ce domaine, a-t-il souligné dans le même contexte. Les participants ont plaidé, à ce titre, pour plus de dynamisme des catégories sociales vulnérables ne devant plus se contenter d'attendre les aides de solidarité, et ce, à travers leur engagement, en coordination avec les instances concernées, dans des microprojets d'activités familiales leur assurant les conditions d'une vie décente.
Des exemples du type ont ainsi été valorisés, dont ceux d'associations féminines œuvrant à assurer des revenus à des catégories sociales défavorisées, notamment le soutien d'activités de femmes au foyer en les dotant de matières premières nécessaires à la réalisation pour la vente de produits divers. Les participants ont également salué la forte volonté des pouvoirs publics d'accompagner les activités du mouvement associatif, appelant pour cela à orienter les efforts des acteurs de la société civile au service de l'intérêt général. Ce cycle de rencontres de concertations se poursuit pour toucher l'ensemble des associations de la wilaya activant dans différents domaines, ne pouvant pas les réunir toutes à la fois, par mesure de prévention contre la pandémie de Covid-19, ont fait savoir les organisateurs.

R. R

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:22	12:32	16:14	19:13	20:35
CONSTANTINE	04:28	12:36	16:18	19:17	20:39
ALGER	04:42	12:51	16:32	19:31	20:54
OUARGLA	04:45	12:41	16:19	19:17	20:33
CHLEF	04:50	12:57	16:39	19:37	20:59
MOSTAGANEM	04:56	13:02	16:43	19:42	21:03
ORAN	04:59	13:05	16:46	19:45	21:06

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6771 – LUNDI 23 AOÛT 2020

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	30°	23°
Oran	30°	22°
Constantine	33°	18°
Ouargla	43°	29°

COVID-19 EN ALGÉRIE

392 nouveaux cas, 268 guérisons et 11 décès en 24 heures

L'Algérie a enregistré 392 nouveaux cas de contamination à la Covid-19, 268 guérisons et 11 décès durant les dernières 24 heures. Le nombre de cas de guérisons a enregistré un recul durant les derniers jours du mois d'août par rapport au mois de juillet dernier. «392 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 268 guérisons et 11 décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas de contamination à 41.460, des guérisons à 29.142 et celui des décès à 1.435», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à 94 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent moins de un cas pour 100.000 habitants.

Il a également précisé que 296 personnes ont été hospitalisées durant la même période à travers le territoire national.

Quatre wilayas ont enregistré, durant la même période, plus de 30 nouvelles contaminations à la Covid-19, à savoir, Beskra (55cas), Alger (39 cas), Oran (31 cas) et Bejaïa (30 cas).

Les wilayas d'Alger (4.293 cas), Oran (3.324 cas), Blida (3.076 cas), Sétif (2.857 cas) et Constantine (1.422 cas) représentent à elles seules 37 % des cas de contamination et 28% des décès enregistrés sur le territoire national. Le Pr Fourar a également indiqué que 17 wilayas n'ont connu aucun cas au coronavirus et 18 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 13 wilayas ont enregistré plus de dix cas. .

Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système



hospitalier, Pr Fourrar a fait état d'une légère augmentation, avec 41 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (40 cas la veille).

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.

De son côté, le directeur général des services sanitaires au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le professeur Lyes Rahal, a affirmé qu'un recul du nombre des cas d'atteinte à la Covid-19 et des cas de guérison a été enregistré durant les derniers jours du mois d'août par rapport au mois de juillet dernier.

Une courbe descendante des cas de guérison à la Covid-19 a été enregistrée, passant de 11730 cas le 20 juillet derniers à 8.200 cas au 2 août en cours, puis à 5.206 cas au 20 août, a fait savoir Pr. Rahal.

Dans le monde, le bilan du coronavirus ne cesse de s'alourdir avec 23.456.899 de cas confirmés dont 15.984.875 sont considérés aujourd'hui comme guéris et plus de 809.892 décès.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.

Sur la journée de samedi, 5.728 décès supplémentaires et 270.744 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus grand nombre de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les Etats-Unis (1.087), l'Inde (912) et le Brésil (892). Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 176.371 décès pour 5.668.564 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 1.985.484 personnes ont été déclarées guéries.

Après les Etats-Unis, les pays les plus endeuillés sont le Brésil avec 114.250 morts pour 3.582.362 cas, le Mexique avec 60.254 morts (556.216 cas), l'Inde avec 56.706 morts (3.044.940 cas) et le Royaume-Uni avec 41.423 morts (324.601 cas).

Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, 86 pour 100.000 habitants, suivi par le Pérou (83), l'Espagne (62), le Royaume-Uni (61), et l'Italie (59). La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a dénombré un total de 84.951 cas (12 nouveaux cas enregistrés hier), dont 4.634 morts et 79.895 guérisons.

L'Amérique Latine et les Caraïbes totalisaient hier 257.469 décès pour 6.669.915 cas, l'Europe 212.739 (3.701.241 cas), les Etats-Unis et le Canada 185.477 (5.793.149 cas), l'Asie 87.444 (4.487.621 cas), le Moyen-Orient 34.219 (1.400.745 cas), l'Afrique 27.584 (1.183.662 cas) et l'Océanie 538 (27.342 cas).

Mohamed Mecelti

TIARET

Mort d'un homme qui s'était immolé par le feu

UN HOMME de 30 ans est décédé dans la wilaya de Tiaret en s'immolant par le feu lors d'une intervention des services de police dans un quartier de la ville pour son arrestation en application d'une décision de justice, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

«Les éléments de la police relevant de la Sûreté de daïra d'Ain Dheb (Tiaret) se sont déplacés récemment à un des quartiers de la ville pour appréhender un individu faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour association de malfaiteurs, coup et blessure par une arme, destruction des biens d'autrui et violation de domicile par effraction», a précisé le communiqué.

«Dès leur arrivée au domicile du suspect, ce dernier qui était dans un état hystérique se mettait à insulter les agents de police de par la fenêtre de sa chambre, menaçant de s'immoler par le feu», a-t-on ajouté de même source . Face à cette situation, les éléments de la police ont tenté de raisonner le jeune homme et de le convaincre de renoncer à mettre ses menaces en exécution, mais ce dernier s'est aspergé d'essence et s'est immolé par le feu, ce qui lui a causé des brulures graves.

Il a été immédiatement évacué à la polyclinique d'Ain Dheb et mis sous surveillance médicale avant de le transférer l'EHU d'Oran, où il a rendu l'âme, selon la même source.

T. R.

HAYLA BEZZEF

Djezzy lance une promotion et triple le volume internet

TOUJOURS plus proche de ses clients, Djezzy revient avec une nouvelle promotion HAYLA BEZZEF en direction des petits budgets en leur offrant le triple du volume internet et cela pendant un mois. Durant toute la durée promotionnelle, les bénéficiaires de l'offre auront la possibilité de choisir entre les options suivantes :

Pour l'option HAYLA BEZZEF 150, le client bénéficiera de 6 Go d'internet au lieu de 2 Go, et de 300 DA de crédit, en plus de l'illimité vers Djezzy - Pour l'option HAYLA BEZZEF 100 DA, le client recevra 1.5 Go au lieu de 500 Mo, en plus de 150 DA de crédit bonus et de l'illimité vers Djezzy.

Pour profiter de la promotion, il suffit de composer *720#, ou de se rendre sur la Djezzy APP ou le site djezzy.dz. N'attendez plus pour bénéficier des avantages de cette promotion estivale !

AGENCE NATIONALE DES DÉCHETS

Organisation d'un concours national destiné aux enfants de 6 à 16 ans

L'AGENCE Nationale des Déchets (AND) a annoncé hier, dans un communiqué, l'organisation d'un concours national destiné aux enfants âgés de 6 à 16 ans, dans le but de promouvoir la culture environnementale.

Ce concours, intitulé «Tohafi Al fania min nifayaty elyaoumiya» (mes œuvres d'art à partir de mes déchets quotidiens), consiste en la réalisation d'une vidéos d'une durée de 4 minutes, illustrant les étapes de transformation des déchets d'emballage générés au quotidien, en objets d'art, pièces décoratifs, outils scolaires et bien d'autres créations» précise le communiqué. Les participants doivent envoyer leurs vidéos, d'ici au 31 août en cours, via la page Facebook de l'Agence, des vidéos qui seront diffusées sur les réseaux sociaux. Les trois gagnants du concours seront ensuite sélectionnés en fonction du nombre de partages de chaque vidéo, et ce dans les 72 heures qui succèdent sa publication.

Les gagnants du concours recevront des tablettes numériques avec des informations détails sur la gestion des déchets, présentées sous forme pédagogiques, selon le communiqué qui souligne que le règlement du concours est disponible sur le site de l'AND: ww.and.dz

L'organisation de ce concours entre dans le cadre de l'exécution de la stratégie du ministère de l'Environnement qui vise à promouvoir une culture environnementale, en particulier chez les enfants, à l'occasion des vacances scolaires, a précisé l'agence.

L'agence a souligné que les déchets, qui ne sont plus considérés comme des éléments résiduels dont il faut se débarrasser, mais plutôt comme une ressource économique et financières qu'il convient de valoriser et d'intégrer dans un circuit économique viable. Il s'agit donc de passer du statut «déchet» au statut «matière première», afin d'inculquer ce principe dans l'esprit des enfants et lui donner des dimensions «réalistes», soutient l'AND.

S. N.